

Comité consultatif sur l'application des droits

Dixième session
Genève, 23 – 25 novembre 2015

STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ZAMBIE

*Document établi par M. Richard Mweene, commissaire adjoint, services de police de la
Zambie**

RÉSUMÉ

La Zambie, entourée de huit voisins, est une plaque tournante du commerce en Afrique australe. La situation géographique stratégique du pays a été déterminante dans la décision d'établir le siège du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) en Zambie. Elle a rendu le pays attractif pour les vendeurs de produits pirates et contrefaisants. Prenant conscience de l'impact négatif des atteintes à la propriété intellectuelle sur l'économie et la sécurité du pays, les services de police de la Zambie ont mis au point le MODÈLE PESTEL pour tenter de ramener à un niveau négligeable le nombre d'infractions dans ce domaine. L'application du MODÈLE PESTEL à la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle en Zambie a porté ses fruits.

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne sont pas nécessairement celles du Secrétariat, ni celles des États membres de l'OMPI.

I. INTRODUCTION

A. BRÈVE PRÉSENTATION DU CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DE LA ZAMBIE

1. La Zambie est un pays d'Afrique australe sans accès à la mer, situé entre les latitudes 8° et 18° au sud de l'Équateur et entre les longitudes 22° et 34° à l'est du premier méridien.

2. Le pays s'étend sur 752 614 km² et compte environ 15 millions d'habitants. Il a pour voisins l'Angola, le Botswana, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, la Tanzanie et le Zimbabwe. Le contexte géographique d'un pays est important pour la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle parce que les facteurs géographiques influent sur l'élaboration des politiques. Par exemple, l'importance de la population du pays donne une indication aux responsables de l'application de la loi concernant la taille du marché national potentiel pour les produits pirates et contrefaisants. De plus, le paysage géographique indique les points d'entrée possibles pour ces produits. Il permet également aux responsables de la sécurité de déterminer la zone qu'ils doivent couvrir ainsi que l'équipement dont ils ont besoin pour lutter contre le piratage et la contrefaçon.

B. PRINCIPAUX PRODUITS PIRATES ET CONTREFAISANTS EN ZAMBIE

3. Il existe de nombreux types de produits pirates et contrefaisants en Zambie mais les principaux sont les suivants : DVD, CD, logiciels audiovisuels, lait infantile, produits pharmaceutiques, lotions corporelles, pièces de rechange pour véhicules à moteur (par exemple, pneus et plaquettes de frein), boissons, cigarettes, dentifrices, appareils électroménagers et produits utilisés dans l'agriculture tels que fertilisants, pesticides et semences de maïs.

II. IMPACT NÉGATIF DU PIRATAGE ET DE LA CONTREFAÇON

4. Les principales incidences négatives du piratage et de la contrefaçon sont énumérées ci-dessous.

- Diminution des recettes fiscales du gouvernement qui conduit à des restrictions budgétaires pour les programmes de développement national et l'emploi dans le secteur public. Ralentissement de la croissance économique et du développement car la capacité du gouvernement à construire davantage d'écoles, de routes, d'hôpitaux, etc., est réduite.
- Entreprises légitimes évincées du marché à cause de " conditions de concurrence inégales ", ce qui crée du chômage.
- Menace pour la santé publique avec un grand nombre de décès dus à des accidents de la circulation provoqués par des pneus ou des plaquettes de freins de contrefaçon et à des maladies telles que le cancer ou les affections de la peau provoquées par des lotions corporelles de contrefaçon. Les faux préservatifs et médicaments antirétroviraux entraînent l'expansion du VIH/sida, provoquant la mort de certains patients. Les appareils électroménagers de contrefaçon sont à l'origine d'incendies accidentels qui peuvent être fatals.
- Menace pour la sécurité publique car les organisations criminelles organisées ont déplacé leurs activités vers le piratage et la contrefaçon dans des proportions considérables. La perspective de profits élevés et de risques réduits a encouragé les pirates et des contrefacteurs. Les associations criminelles ont aussi tiré parti du fait

que la contrefaçon peut être perçue comme un délit “ sans victimes ”. Pire encore, les profits tirés de la contrefaçon et du piratage peuvent financer d’autres types d’activités criminelles organisées, comme le terrorisme, la traite d’êtres humains, etc.

- Menace pour l’écologie, l’environnement et la sécurité alimentaire. Par exemple, non seulement un fertilisant et des semences de contrefaçon détruisent l’environnement et l’écologie dans une zone, mais ils mettent également en péril la production et donc la sécurité alimentaire et la sécurité publique car une démocratie sans nourriture est fragile. N’oublions pas le vieux dicton selon lequel “un homme affamé est un homme en colère”.
- Découragement de l’invention et de la créativité provoqué par l’existence de “bénéficiaires sans contrepartie”.

III. MOTIFS DE PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5. Les principaux motifs de protection des droits de propriété intellectuelle sont les suivants :

- stimuler l’invention et la créativité pour permettre aux pays du monde entier de progresser;
- promouvoir et protéger les entreprises honnêtes pour favoriser la croissance économique et le développement;
- démanteler les réseaux criminels car le piratage et la contrefaçon représentent une source potentielle de revenus pour d’autres activités criminelles organisées, comme le blanchiment d’argent;
- promouvoir la santé publique; et
- créer des emplois, ce qui entraîne une hausse des recettes publiques grâce à une base d’imposition élargie, permettant au gouvernement de mettre en œuvre divers projets de développement.

IV. UTILISATION DU MODÈLE PESTEL POUR LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ZAMBIE

A. QU’EST-CE QU’UN MODÈLE?

6. Un modèle est un moyen abstrait de représenter la réalité. Les modèles peuvent prendre n’importe quelle forme mais la plupart se présentent sous l’une des formes suivantes :

- équation mathématique;
- diagramme;
- graphique ou croquis; et
- texte.

B. IMPORTANCE DES MODÈLES DANS LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES

7. Les modèles jouent effectivement un rôle très important dans la résolution des problèmes pour les raisons suivantes :

- ils facilitent le travail de mémoire : grâce à un modèle, il est possible de retrouver l'information oubliée. Par exemple, un outil mnémotechnique peut aider à retrouver des données oubliées; et
- ils peuvent servir à prévoir un résultat : par exemple, dans le domaine de la recherche, les modèles peuvent être utilisés pour prévoir l'issue d'une situation donnée. Même dans le domaine météorologique, des modèles sont utilisés pour prévoir le temps du lendemain ou de la semaine suivante. De la même façon, en matière d'élaboration des politiques, des modèles sont utilisés pour prévoir l'issue d'une opération contre une infraction donnée.

C. MODÈLE PESTEL

8. Le nom PESTEL est un sigle anglais dont chaque lettre rappelle à l'enquêteur l'objectif qu'il poursuit et lui donne une orientation concernant les mesures à prendre pour prévoir et obtenir les résultats souhaités en appliquant le modèle à la lutte contre le piratage et la contrefaçon.

a) La lettre "P"

9. Le "P" indique l'importance des facteurs suivants :

- *Prévention (prevention)* : au début, on s'est rendu compte qu'il "valait mieux prévenir que guérir". Le but était de s'assurer que les produits pirates et contrefaisants ne pouvaient pas pénétrer sur le marché de la Zambie. À cette fin, nous avons intégré les autres facteurs "P" dans le modèle. Pour éviter la survenue d'un délit, il faut être proactif et, pour cela, obtenir la participation de plusieurs parties prenantes et susciter une volonté politique.
- *Réactivité (proactivity)* : nous avons imaginé pouvoir empêcher que la Zambie devienne un havre pour les produits pirates et contrefaisants en agissant de manière proactive plutôt que réactive.
- *Partenariat (partnership)* : nous avons compris que nous pouvions atteindre notre objectif de réactivité en impliquant les principales parties prenantes dans notre lutte contre le piratage et la contrefaçon. Les parties prenantes suivantes ont été identifiées : le Bureau des normes de la Zambie, la Commission de répression des drogues, la Commission de protection de la concurrence et des consommateurs, l'Administration fiscale de la Zambie, les services des douanes et de l'immigration, la Chambre de commerce de la Zambie, le Bureau du droit d'auteur du Ministère de l'information, les revendeurs locaux de pièces de rechange pour véhicules à moteur et de produits pharmaceutiques, la Commission de lutte contre la corruption et le Bureau d'enregistrement des brevets et d'immatriculation des sociétés. Enfin, les universitaires et les médias nous ont rejoints après avoir constaté que nos efforts portaient leurs fruits.

La coordination des efforts des partenaires se fait principalement à deux niveaux. Premièrement, un comité directeur fournit des orientations sur les questions de politique concernant la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle. Il est composé des directeurs de toutes les organisations partenaires. Par exemple, les

services de police de la Zambie sont représentés par l'inspecteur général de la police et son administration fiscale par le commissaire général.

Deuxièmement, la coordination est également menée au niveau opérationnel. Chaque organisation a nommé un coordonnateur et, grâce à ce réseau, les informations relatives aux opérations imminentes peuvent être partagées facilement. En outre, les enquêteurs des services travaillant en coopération ont aussi établi entre eux un solide réseau : ils ont échangé leurs numéros de téléphone portable et coordonnent leurs opérations par ce moyen.

Chacun des services travaillant en coopération peut organiser une réunion pour discuter des modalités d'exécution suivantes :

- nature de l'opération à mener (proactive ou réactive);
 - logistique nécessaire (financement et équipement);
 - origine de la logistique;
 - nombre d'agents à impliquer dans l'opération et le rôle précis de ces agents et des services de sécurité dont ils relèvent; et
 - établissement de l'ordre d'opération.
- *Volonté politique (political will)* : nous nous sommes rendu compte que nous avons besoin d'être soutenus par une volonté politique dans notre lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle et nous avons sollicité l'aide du ministre de l'intérieur et du secrétaire permanent. Par chance, le ministre de l'intérieur de l'époque était avocat et le secrétaire permanent et son adjoint étaient d'anciens fonctionnaires de police. Nous avons bénéficié d'une volonté politique extraordinaire jusqu'au niveau du président de la République de l'époque qui, par un heureux hasard, était aussi un ancien fonctionnaire de police. Cette incroyable volonté politique est toujours présente, de l'actuel ministre de l'intérieur au président de la République qui était encore récemment ministre de l'intérieur et avocat de profession. Le ministre de l'information, dont relève le Bureau du droit d'auteur, nous a aussi beaucoup aidés. Il est également le porte-parole du gouvernement et, à ce titre, il défend la lutte contre le piratage et la contrefaçon lorsque, de temps à autre, il lance des avertissements contre ce fléau, ce qui a eu un effet préventif.
- *Consommateurs potentiels (potential consumers)* : en anglais, le " P " désigne également les consommateurs potentiels de produits pirates et contrefaisants. Après la réalisation d'une enquête de base sur les caractéristiques démographiques de la population zambienne, nous avons pu définir des programmes appropriés de sensibilisation. Par exemple, des jeux de rôle, des chants et des pièces de théâtre ont été utilisés pour informer les habitants ayant un très faible niveau en écriture et en lecture sur l'impact négatif du piratage et de la contrefaçon. Ces personnes ont pu se rendre compte des effets de ces produits sur leur santé et leur situation socioéconomique. Les radios privées ont aussi permis de sensibiliser le public.

b) La lettre "E"

10. Le "E" indique l'importance des facteurs ci-après dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon.

- *Environnement (environment)* : les enquêteurs chargés des atteintes à la propriété intellectuelle doivent avoir une solide connaissance du contexte physique de leur zone d'opération ainsi que des éventuels points d'entrée pour les produits pirates et contrefaisants, pour que les opérations puissent être mieux coordonnées. Par exemple, les points d'entrée pour les produits pirates et contrefaisants en Zambie sont les postes frontières de Nakonde, de Mwami, de Chirundu, de Kariba, de Mwami, de Mikambo, de Sakanya, de Kasumbalesa, des chutes Victoria, de Kazungula et de Katimamulilo, les aéroports internationaux Kenneth Kaunda, Simon Mwansa Kapwewe et Harry Mwaanga Nkumbula, l'aéroport Mfuwe, ainsi que certaines zones frontières perméables.

À ces points d'entrée, les parties prenantes ont collaboré pour empêcher l'entrée de produits contrefaisants en Zambie. Les acteurs les plus importants aux points de contrôle des frontières sont les services de police de la Zambie, le Bureau des normes de la Zambie, l'Administration fiscale de la Zambie et les services des douanes et de l'immigration. Par ailleurs, des sections du groupe mobile des services de police de la Zambie patrouillent dans certaines zones situées le long de la frontière perméable entre la Zambie et ses voisins et saisissent les produits introduits clandestinement dans le pays. Avec l'aide du Bureau des normes de la Zambie, les produits contrefaisants sont détruits sur place.

Des opérations conjointes ont également été menées par la Zambie et ses voisins sous les auspices de la SARPCCO (organisation régionale de coopération policière en Afrique australe) ainsi qu'à l'échelle bilatérale par l'intermédiaire de la Commission permanente commune. Elles ne visent pas spécifiquement les atteintes à la propriété intellectuelle mais ont contribué à la lutte dans ce domaine car des contrefacteurs ont parfois été arrêtés et leurs produits contrefaisants ont été saisis et détruits.

- *Points d'entrée (entry points)* : le Bureau des normes de la Zambie applique le programme appelé "contrôle de la qualité des importations". Les produits qui entrent en Zambie sont soumis à une inspection approfondie pour vérifier qu'ils satisfont aux normes minimales définies pour le pays. Ce programme a incité les marchands à importer des produits authentiques, privant ainsi les consommateurs de la possibilité d'acheter des produits pirates et contrefaisants. Les inspections sont effectuées aux points d'entrée pour empêcher l'entrée des produits de contrefaçon dans le pays. Pendant l'inspection, des échantillons sont prélevés et un formulaire de demande type est rempli.

c) La lettre "S"

11. Le "S" indique l'importance des facteurs ci-après dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon.

- *Sensibilisation (sensitization)* : les radios privées, les clubs de théâtre et les musiciens locaux sont utilisés pour sensibiliser le public aux dangers de l'achat et de la consommation de produits pirates et contrefaisants. Les universitaires et les médias apportent aussi leur contribution dans ce domaine. Le Centre d'établissement des programmes a aidé à formuler des stratégies appropriées pour sensibiliser le public. La société civile joue aussi un rôle dans la sensibilisation.

Le processus de sensibilisation vise plusieurs catégories de personnes pour des raisons spécifiques.

- Les habitants pauvres des villes sont visés parce qu'ils sont les plus grands consommateurs de produits pirates et contrefaisants. Ils estiment que les

produits authentiques sont chers et achètent donc des produits de contrefaçon qu'ils jugent bon marché. Les radios privées, les jeux de rôle et les pièces de théâtre permettent de diffuser des informations pour les sensibiliser à cette question. Le message porte sur les effets négatifs des produits pirates et contrefaisants et l'objectif est de faire baisser la demande relative à ses produits.

- Les exploitants de services d'autocars et les revendeurs de pièces de rechange pour véhicules à moteur sont visés parce qu'ils sont les premiers consommateurs de plaquettes de freins, pneus et autres pièces détachées de contrefaçon pour véhicules à moteur. Ils ont été sensibilisés par l'intermédiaire de l'Association des exploitants de services d'autocars et des conducteurs d'autocars. Les revendeurs de pièces de rechange authentiques pour véhicules à moteur, qui ont enregistré des pertes, ont participé aux campagnes de sensibilisation en tant que partenaires de la police.

- Les habitants pauvres des zones rurales sont visés parce qu'ils sont les principaux consommateurs de fertilisants, pesticides et semences de contrefaçon, notamment de semences de maïs car le maïs est l'aliment de base en Zambie. Vous serez peut-être également intéressés d'apprendre qu'environ 99% des habitants des zones rurales de la Zambie ont des activités agricoles. La sensibilisation s'est faite par l'intermédiaire des radios privées locales et des points de vente des grands marchands de produits agricoles. Des affiches ont été placardées pour avertir les agriculteurs des dangers représentés par les produits agricoles contrefaisants. Les agriculteurs ont également été encouragés à acheter leurs produits agricoles à des revendeurs autorisés plutôt qu'à des particuliers.

Les actions de sensibilisation menées auprès des agriculteurs ruraux ont été très efficaces car ils ont facilement fait le rapprochement entre l'utilisation de produits agricoles de contrefaçon et les faibles rendements et ont commencé à échanger des informations sur l'effet négatif de l'achat de fausses semences et de faux fertilisants. En ce qui concerne les habitants pauvres des villes, la réaction a été très lente parce qu'une partie de la population ne disposait pas de radio ou ne comprenait pas l'anglais. Les actions de sensibilisation ont été plus difficiles à mener dans les zones urbaines multilingues que dans les zones rurales unilingues.

Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation ont permis d'identifier des informateurs dans les zones stratégiques pour le commerce ainsi qu'aux points d'entrée et de les recruter après avoir vérifié qu'ils avaient bien compris le message et exprimé le souhait de collaborer avec la police. Ces informateurs ont été formés à travailler sous couverture, à fournir des renseignements à la police et, de fait, ils se sont révélés utiles dans la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle. Une fois, par exemple, un informateur nous a averti qu'un marchand avait importé pièce par pièce une machine qu'il utilisait pour fabriquer des boissons de contrefaçon la nuit à son domicile. Un mandat de perquisition de ses locaux a été obtenu, la machine et les boissons de contrefaçon ont été saisies et le marchand a été poursuivi en justice et condamné. Pendant son interrogatoire, il a déclaré que s'il avait importé de fausses boissons, il aurait pu être repéré au point d'entrée mais qu'en important en pièces détachées une machine à fabriquer des boissons, il avait évité de se faire prendre. Cette expérience nous a beaucoup appris et nous a permis d'élargir nos procédures pour lutter contre le piratage et la contrefaçon.

Il existe également des lignes téléphoniques gratuites que les citoyens peuvent utiliser pour informer la police, le Bureau des normes de la Zambie, la Commission de lutte contre la corruption et la Commission de protection de la concurrence et des

consommateurs sur toute question concernant le piratage et la contrefaçon. Nous avons recueilli de nombreux renseignements de cette manière.

- *Salles de stockage (storage rooms)* : le “S” indique la nécessité de disposer de salles de stockage pour les produits pirates et contrefaisants. C’est important parce que les produits pirates et contrefaisants qui ont été saisis constituent des pièces à conviction qui doivent être produites devant une cour de justice à titre de preuve.

d) La lettre “T”

12. *Technologie (technology)* : le “T” désigne l’importance de la technologie dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon. La technologie peut être utilisée de nombreuses manières pour empêcher le piratage et la contrefaçon. Par exemple, lors d’une opération que nous avons menée conjointement avec INTERPOL (Organisation internationale de police criminelle), les technologies MIND et FIND ont été utilisées pour détecter les faux passeports. Au Bureau central national, nous utilisons également la technologie I – 24/7. Celle-ci suppose l’utilisation de connaissances ou d’équipements scientifiques pour résoudre des affaires criminelles, empêcher des délits ou mener des enquêtes concernant des atteintes. Les contrefacteurs comme les enquêteurs peuvent utiliser la technologie à leur avantage. Par exemple, un contrefacteur peut utiliser un ordinateur pour imiter un document. À l’inverse, un enquêteur peut utiliser un dispositif de détection des faux passeports.

13. Le monde étant devenu un “village mondial” grâce aux progrès technologiques, la technologie doit être utilisée dans le cadre de la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle. D’une certaine manière, la technologie est la “ monnaie ” de la contrefaçon parce que les contrefacteurs dépendent trop de la technologie pour mener leurs activités. Par conséquent, ceux qui luttent contre les atteintes à la propriété intellectuelle doivent utiliser la même technologie pour les dépasser.

e) La lettre “E”

14. Le “E” indique l’importance des facteurs ci-après dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon.

- *Évaluation (evaluation)* : il est nécessaire d’évaluer chaque opération à l’aide de l’analyse SWOT (de l’anglais Strengths of your operation (points forts de votre opération), Weaknesses of your operation (points faibles de votre opération), Opportunities for your operation (possibilités pour votre opération) et Threats for your operation (dangers de votre opération)). Nous avons constaté une amélioration de nos opérations au fil du temps grâce aux analyses SWOT.

- *Économie (economy)* : le “E” désigne l’économie. Pour toute opération, il faut des ressources. Lorsque nous avons commencé nos opérations, les ressources étaient très limitées. Cependant, lorsque nous avons obtenu des résultats positifs, plusieurs parties prenantes ont fourni des ressources additionnelles. Cette expérience nous a appris que si l’on a des résultats positifs, on obtiendra de l’aide. C’est le même principe qu’avec un enfant qui réussit très bien à l’école. Même si le parent a peu de ressources, il fera un effort pour trouver de l’argent pour l’aider à faire ses études.

f) La lettre “L”

- *Cadre juridique (legal framework)* : en anglais, le “L” désigne le cadre juridique. Pour lutter contre le piratage et la contrefaçon, il est nécessaire de disposer d’une législation appropriée et de procédures judiciaires accélérées. Les responsables de

l'application de la loi doivent être formés dans le cadre de séminaires communs avec les fonctionnaires de justice sur les questions de piratage et de contrefaçon. En Zambie, nous disposons d'un cadre juridique approprié et il existe un système judiciaire accéléré parce que nous savons très bien que "délai de justice vaut déni de justice". Parmi les textes législatifs appropriés figurent la loi sur les marques, chapitre 401 des lois de la Zambie; la loi sur le droit d'auteur, chapitre 406 des lois de la Zambie; la loi sur les brevets, chapitre 400 des lois de la Zambie; la loi sur les normes, chapitre 416 de 1994; la loi de protection de la concurrence et des consommateurs n° 24 de 2010; la loi sur les dessins et modèles enregistrés, chapitre 402 des lois de la Zambie; la loi sur les sociétés, chapitre 388 des lois de la Zambie; et la loi sur l'enregistrement des noms commerciaux, chapitre 389 des lois de la Zambie.

V. CONCLUSION

15. En conclusion, on peut dire que des avancées majeures ont été réalisées en Zambie dans le domaine de la lutte contre le piratage et la contrefaçon. Mais il reste encore du travail. Par exemple, la Zambie doit élargir la coopération dans le domaine de la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle en collaborant avec des organisations internationales comme l'OMPI, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), etc.

16. De plus, il est nécessaire de dispenser une formation continue aux enquêteurs chargés des atteintes à la propriété intellectuelle pour qu'ils puissent avoir un temps d'avance sur les pirates et contrefacteurs ingénieux et adopter une stratégie globale comme indiqué dans le modèle PESTEL.

[Fin du document]